



Réunion du Bureau du S.D.E. du 16 janvier 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le mercredi 16 janvier à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Cuq, Curbet, Mendes, Pourteau et Verges ;
MM. Armary, Barral, Boubee, Carrere, Dabezies, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Lussan, Mur, Péliou et Piron.

Excusés : Mmes Carrère, Durrieu et Solles ;
MM. Cazabat et Dutour.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Jean-Jacques Warmoeskerken.

Ordre du jour

- *Première programmation travaux 2019*
- *Recrutement d'un monteur électricien*
- *Extension locaux SDE : modification du projet*
- *Participation du SDE à des événements 2019*
- *Groupement d'achat d'énergie : évolution du tarif de l'électricité et groupement d'achat de gaz*
- *Aide à l'acquisition de véhicules décarbonés*
- *Géoréférencement de réseaux : cas particuliers de Bagnères de Bigorre et de Lourdes*
- *Calendrier SDE 1^{er} trimestre 2019*
- *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance en présentant ses vœux à l'ensemble de ses collègues.

Avant d'aborder la programmation des travaux, le directeur propose que Simon Alleman fasse un point sur l'évolution du marché de l'électricité. Celui-ci fait part de l'augmentation des tarifs pour 2018. Pour l'année à venir, l'Etat a bloqué les prix des tarifs réglementés.

Simon Alleman évoque ensuite le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz. Il propose que ce marché soit relancé pour une période de 2 ans, avec une ouverture à de nouveaux membres. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le bureau et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL/01-01-2019	<p>Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz - sollicitation de nouvelles adhésions - autorisation de signer de nouveaux marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents</p> <p>Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie institué le 19 juin 2015 par le SDE65, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées</p> <p>Considérant que le SDE65 demeure le coordonnateur du groupement, Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée, Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment obtenir de meilleurs prix, Considérant que ce groupement présente un intérêt pour les collectivités au regard de leurs besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents par le groupement,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité, décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1 – d'autoriser le Président à relancer le groupement de commandes d'achat d'énergie,2 – d'autoriser le Président à solliciter de nouvelles adhésions auprès des collectivités intéressées.3 – d'autoriser le Président à lancer une consultation pour un nouvel accord-cadre de fourniture et acheminement de gaz.

Bruno Rouch reprend la parole pour la présentation de la programmation des travaux 2019. Il fait d'abord le bilan des 3 années passées. L'augmentation constatée en 2018 est due aux opérations TEPCV. Cela va se reproduire en 2019 car le programme TEPCV se poursuit avec un fort niveau d'investissement.

Les premiers programmes abordés concernent l'électrification rurale.

Le programme Sécurisation Fils Nus Faible Section ne soulève pas de question.

Le programme Extensions est réservé aux besoins des communes. 3 opérations ne sont pas identifiées car les demandes sont parvenues trop tard au SDE. Elles seront proposées lors de la programmation complémentaire du mois de mars. Madame Curbet intervient sur le projet d'alimentation TDF à Luquet. Jean-Luc Lavigne explique que ce dossier initié en 2017 vient d'être relancé. Le bureau valide également ce programme.

Le directeur présente ensuite le programme Sécurisation (établi en concertation avec Enedis). En 3 ans, ce programme financé à 80 % par le FACÉ pourra répondre à l'ensemble des besoins de sécurisation des « lieux de vie ».

Jean Guilhas soulève la question de Hères et Lahitte-Toupière non inscrits sur le programme Sécurisation « lieux de vie ». Jean-Luc Lavigne indique que ces 2 études sont conséquentes et pour l'instant en attente. Le bureau donne son accord pour la réalisation de ce programme.

En ce qui concerne le programme Renforcements, la seule réserve émise concerne Arreau. Monsieur Carrère souhaite que le projet prévu en 2018 démarre. Les propositions pour 2019 sont pour l'instant reportées. En conclusion, le bureau n'émet aucune objection sur la mise en route du programme Renforcements.

Le programme suivant concerne les travaux d'enfouissement en zone urbaine (Article 8).

A la question d'Annette Cuq sur l'absence d'inscription de Lourdes, Jean Jacques Warmoeskerken explique que l'étude portant sur l'enfouissement des réseaux avenue du Général Leclerc et rue Despourrins demandée il y a deux ans, est actuellement en cours. La commune souhaite réaliser d'abord ces travaux.

Louis Armary quitte la réunion à 18 h 15.

Avant de quitter la réunion, monsieur Pélieu souhaite intervenir sur la « question diverse 4 » qui a pour objet la proposition de signature par les 13 SDE de l'entente Territoire d'Energie Occitanie d'une motion contre l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques.

Une discussion s'engage entre les membres du bureau à ce propos. Monsieur Pélieu pense que le fait que ces concessions ne soient pas renouvelées est handicapant. Le manque à gagner est important du fait du non renouvellement qui paralyse. Il prend pour exemple la SDEM dont la concession est à 90 ans alors qu'elle aurait dû être à 75 ans. « L'Etat ne s'applique pas à lui-même ce qu'il impose... ». Monsieur Pélieu est contre la signature de cette motion qui risquerait de retarder la sortie des textes.

Monsieur Dabezies est dubitatif par rapport à la proposition faite par l'ensemble des SDE d'Occitanie car tous les départements auxquels ils sont rattachés n'ont pas de centrales hydroélectriques. Le Président du Conseil Départemental souhaite que le mot « internationale » soit rajouté la phrase « ... ouverture à la concurrence internationale des concessions ».

La signature de cette motion est finalement proposée au vote du bureau. Le Président rejoint la position de monsieur Pélieu. Le bureau ne s'exprime pas mais souhaite plutôt qu'une réponse traduisant sa position soit apportée au président du SDE de l'Ariège, auteur du projet de motion.

Avant de reprendre l'ordre du jour et afin de conclure sur les programmes, le dernier programme évoqué concerne les travaux d'enfouissement en zone rurale.

Monsieur Pélieu s'interroge sur la proposition de démolition du poste tour à Loudenvielle. Dominique Alexandre lui répond qu'un travail sera d'abord fait en concertation avec Enedis.

Myriam Mendès et Michel Pélieu quittent la séance à 18 h 45.

L'analyse du tableau montre qu'il y a 24 opérations à réaliser et 20 études à engager. La répartition sur les secteurs géographiques est équitable.

La validation de l'ensemble des programmes d'électrification est actée par la délibération prise par le bureau.

N°	Objet de la délibération																
DL/02-01-2019	<p>Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2019</p> <p>Les besoins des communes exprimés pour 2019 ont été recensés et les membres du Bureau ont réparti les montants TTC suivants :</p> <table> <tr> <td>FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)</td> <td>141 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)</td> <td>70 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Sécurisation prioritaire (SDE : 100 % du HT).....</td> <td>479 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)</td> <td>1 952 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)</td> <td>1 164 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Extensions (90 % du HT).....</td> <td>335 000 €</td> </tr> <tr> <td>SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....</td> <td>494 000 €</td> </tr> <tr> <td>Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)</td> <td>1 304 000 €</td> </tr> </table>	FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)	141 000 €	FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)	70 000 €	FACE Sécurisation prioritaire (SDE : 100 % du HT).....	479 000 €	FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)	1 952 000 €	FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)	1 164 000 €	FACE Extensions (90 % du HT).....	335 000 €	SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....	494 000 €	Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)	1 304 000 €
FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)	141 000 €																
FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)	70 000 €																
FACE Sécurisation prioritaire (SDE : 100 % du HT).....	479 000 €																
FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)	1 952 000 €																
FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)	1 164 000 €																
FACE Extensions (90 % du HT).....	335 000 €																
SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....	494 000 €																
Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)	1 304 000 €																

Jean-Jacques Warmoeskerken, en charge de l'éclairage public, présente les résultats de l'enquête besoins 2019 : 236 demandes sont parvenues au SDE.

Quelques précisions sont apportées :

Le deuxième programme CEE TEPCV va être financée par la vente précédente des certificats d'économies d'énergie. Il sera prioritairement proposé aux communes de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé qui n'ont pas investi sur des travaux d'éclairage public depuis 5 ans de réaliser de nouveaux travaux. Les propositions spécifiques seront présentées au bureau. Les autres opérations seront exécutées au fur et à mesure, dans le respect du budget alloué.

Le bureau donne son accord pour la réalisation du programme Eclairage Public proposé et une délibération valide sa décision.

N°	Objet de la délibération
DL 03-01-2018	<p>Décisions du Bureau relatives à l'arrêt des programmes d'Eclairage Public 2019</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau les demandes de travaux faites par les communes au titre de l'éclairage public 2019.</p> <p>Il rappelle les modalités financières de participation du SDE à ces travaux, ainsi que le contexte particulier pour 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finalisation des programmes TEPCV, - engagement d'un programme complémentaire TEPCV grâce aux financements CEE, - nécessité de relancer les travaux sur la RICE. <p>Il n'est pas possible de programmer dès à présent ces opérations dans la mesure où chaque demande doit être expertisée au préalable pour en évaluer l'impact financier.</p> <p>Il propose au bureau, comme les années précédentes, de lui donner une délégation pour engager les opérations demandées en respectant les orientations suivantes, et dans la limite du budget prévisionnel (5,5 millions d'euros) qui sera proposé au conseil syndical le 22 février :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorités EP : <ul style="list-style-type: none"> * opérations TEPCV, CEETPCV, * enfouissements coordonnés, * rénovations énergétiques et lutte contre la pollution lumineuse (en commençant par la ✓ Terrains de sports et patrimoine : petites opérations. <p>Les opérations n'entrant pas dans ce cadre seront présentées au cas par cas en bureau.</p> <p>Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité cette proposition.</p>

Le point suivant concerne le recrutement d'un monteur électricien.

Les missions du SDE se diversifient et s'étendent à l'entretien des bornes électriques, des feux de signalisation, des panneaux photovoltaïques... Pour faire face à ces nouvelles missions et pour pallier également au remplacement des agents en maladie ou inaptitude physique, le recrutement d'un monteur électricien est envisagé. Le Président présente le poste à ses collègues. Un élu est à désigner pour participer au jury qui se réunira fin février. Monsieur Frossard propose à Yves Laffaille d'y participer et ce dernier accepte.

N°	Objet de la délibération
DL 04-01-2019	<p align="center">Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps partiel ; - congé annuel ; - congé de maladie, de grave ou de longue maladie ; - congé de longue durée ; - congé de maternité ou pour adoption ; - congé parental ; - congé de présence parentale ; - congé de solidarité familiale ; - accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ; - ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. <p>Le bureau, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. <p>Monsieur le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.</p>

Le sujet suivant porte sur l'extension des locaux du SDE.

Bruno Rouch revient sur l'historique du projet, dont le montant initial s'élevait à 250 000 € HT. Les modifications demandées ont entraîné une augmentation du montant des travaux, soit 550 000 € HT.

Nicole Vergès demande si le SDE ne peut pas bénéficier de subventions. Le Président explique aux membres du bureau que le Conseil Départemental a été sollicité pour une aide financière, en contre-partie des frais de fonctionnement à verser pour le fonctionnement de la future agence locale de l'énergie. A ce propos, il leur rapporte les conclusions de la réunion qu'il a eu avec Messieurs Trémège en tant que Président de la Communauté d'Agglomération TLP et Pélieu, Président du Conseil Départemental, et la demande du Président de la CATLP sur les frais de fonctionnement de l'agence. Une réunion réunissant les directeurs administratifs des trois collectivités devra avoir lieu afin de définir les lignes de ce projet.

Monsieur Frossard revient sur le financement du projet d'extension des locaux en précisant que le SDE est actuellement en capacité de le financer. Il fait part également du message d'alerte de la FNCCR sur la fiscalité et la non consommation des crédits.

Jean-Claude Piron prend à son tour la parole pour demander le montant du budget de fonctionnement de l'ALEC. Le directeur rappelle que cette agence est issue de la stratégie départementale mise en place par le Département et à laquelle le SDE a été associé. Deux scénarios sont envisagés : le Syndicat se développe et a besoin de nouveaux locaux ; le Syndicat se développe et accueille l'agence, ce projet débouchant sur plus de possibilités pour l'avenir.

Yannick Boubee, Bernard Lussan et Ange Mur quittent la réunion à 19 h 30.

A l'issue de cet échange, le bureau est d'accord pour que le nouveau chiffrage soit inscrit au budget. Il accepte également qu'une mission de prolongation soit confiée à l'architecte et que le SDE sollicite des financements éventuels. Une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 05-01-2019	<p style="text-align: center;">Extension des locaux du SDE - modification du projet -</p> <p>Pour répondre au développement de ses missions, le bureau du SDE65 a décidé, début 2017, d'engager des travaux d'extension de ses locaux en aménageant et rénovant l'ancien garage.</p> <p>Le projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 15 mars 2018.</p> <p>Inscrit au budget prévisionnel 2018, l'APS du projet a été validé par le bureau du 5 juillet 2018 qui a confirmé la mission de l'architecte (contrat signé le 19 juillet 2018). Le budget en phase APS a ainsi pu être arrêté à la somme de 247 000 € HT (travaux) + 24 000 € HT (étude et honoraires), soit un total HT de 271 000 €.</p> <p>4 éléments nouveaux justifient de le faire évoluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement des missions du SDE : en maintenant deux bâtiments pour un même service, le projet initial complique le fonctionnement interne et les sujétions administratives (accueil et comptabilité notamment). - l'étude de structure de la toiture de l'ancien garage montre que celle-ci ne peut supporter les panneaux photovoltaïques prévus. Il convient de prévoir son renforcement complet et de remplacer les bacs acier vieillissants. - l'accueil du public se développant, il est pertinent de saisir l'opportunité des travaux pour mettre en accessibilité complète le bâtiment par la création d'un ascenseur central desservant tous les niveaux, le SDE étant amené à être classé dans le futur ERP. - l'accueil d'une agence locale de l'énergie, au sein même du SDE65, nécessite la création d'une entrée spécifique pour en améliorer la visibilité et permettre de créer un véritable hall d'accueil. <p>Pour ces raisons, les services du SDE ont demandé à l'architecte de travailler sur un nouveau projet de liaison complète des deux bâtiments, avec création de liaisons internes et la mise en accessibilité via un ascenseur central. Ce projet nécessite une réfection totale de la toiture de l'ancien garage.</p> <p>Ces modifications substantielles contribuent à une réévaluation complète du budget du projet et de la mission de l'architecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - montant des travaux, phase APS : 544 200 € HT - honoraires et études : 61 000 € HT (hors SPS et bureau de contrôle, dont 58 000 € pour la maîtrise d'œuvre) <p>Où cet exposé et considérant l'importance de disposer d'un équipement futur performant, les membres du bureau approuvent cette évolution et autorisent sa poursuite. Toutefois, considérant que l'accueil de l'agence de l'énergie n'est pas encore validé sur le volet financier, ils demandent au Président de ne pas engager immédiatement les travaux.</p> <p>Par la présente délibération, approuvée à l'unanimité, le bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le nouveau projet d'extension du SDE et le budget prévisionnel (605 200 €) qui sera inscrit au budget général 2019 section investissement, - autorise le Président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'architecte Gil, associé au bureau d'étude Energieco, pour un montant de 58 000 € HT, - autorise le Président à poursuivre le projet (production APD, permis de construire et DCE). Le DCE sera présenté au bureau en vue d'engager la consultation des entreprises et la réalisation des travaux, - autorise le Président à solliciter auprès du Département des Hautes-Pyrénées une subvention de 30 à 50 % du montant HT dans la mesure où cette extension permet d'accueillir l'agence locale de l'énergie et du climat, construite en partenariat avec le Département.

Le directeur présente ensuite la participation du SDE à des événements 2019. Le bureau est d'accord sur ces propositions.

En ce qui concerne l'aide financière accordée aux collectivités qui achètent des véhicules décarbonés, le bureau n'émet pas d'objection sur le renouvellement de cette aide pour 2019, qui sera d'ailleurs étendue aux véhicules hydrogènes ou GNV. Une délibération est prise en ce sens.

DL 09-01-2019	<p style="text-align: center;">Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d'un véhicule décarboné (électrique, hydrogène ou équipé GNV)</p> <p>Le Président rappelle que dans le cadre du projet de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le SDE octroie depuis 2015 une subvention exceptionnelle à des communes et EPCI des Hautes-Pyrénées s'équipant de voitures électriques. Six communes en ont bénéficié en 2018.</p> <p>Le Président propose d'une part de reconduire cette opération pour 2019, d'autre part d'en faire bénéficier toute collectivité s'équipant d'un véhicule hydrogène ou équipé GNV (gaz naturel pour véhicule).</p> <p>Cette participation de 2 000 € sera accordée pour l'achat d'un seul véhicule par commune ou de deux par EPCI.</p>
---------------	--

	<p>Le SDE, sur présentation de la facture acquittée, procédera au virement de cette subvention à destination de la commune ou EPCI.</p> <p>Où cet exposé, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le versement de cette subvention exceptionnelle pour l'acquisition de véhicules décarbonés (électriques, équipés hydrogène ou GNV) selon les conditions énoncées ci-dessus.
--	---

Avant de passer aux questions diverses, le dernier dossier concerne le géo-référencement des réseaux d'éclairage public. Pour les communes autres que Bagnères de Bigorre, Lourdes, Tarbes et Lannemezan, le SDE65 prend en charge le géo-référencement des réseaux.

En ce qui concerne Bagnères de Bigorre, il n'y a pas eu de transfert de la compétence EP. Pour sa participation financière, la ville va donc être sollicitée à hauteur de 100 %.

La commune de Lourdes adhérant au service dans le cadre d'un contrat spécifique, il lui sera demandé de participer à hauteur de 50 % du montant TTC, soit 40 000 €.

Quant à la commune de Tarbes, elle a été associée au marché de géo-référencement. Le Syndicat assure une mission d'accompagnement technique.

Le Président propose au bureau de valider les propositions émises pour Bagnères et Lourdes. Celui-ci y est favorable et deux décisions seront prises en ce sens.

DL 10-01-2019	<p>Géo référencement des réseaux d'éclairage public Prise en charge de la dépense pour la commune de Lourdes</p>
	<p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que pour les communes du département (sauf Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes et Tarbes), le géoréférencement des réseaux d'éclairage public rendu obligatoire par la loi anti-endommagement des réseaux de 2011 est pris en charge financièrement par le SDE65.</p> <p>La commune de Lourdes bénéficie d'une convention spécifique de partenariat sur cette mission. Dans ce cadre, il convient de régulariser la prise en charge financière de cette opération commandé par le SDE pour son compte, dont le montant s'élève à 80 000 € TTC.</p> <p>En conséquence, le Président propose que la commune de Lourdes, adhérente au service dans le cadre d'un contrat spécifique, participe financièrement à cette dépense à hauteur de 50% du montant TTC, soit 40 000 € TTC, les 50 % restants étant à la charge du SDE65.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la proposition du Président de demander à la ville de Lourdes une participation financière s'élevant à 40 000 € TTC.

DL 11-01-2019	<p>Géo référencement des réseaux d'éclairage public Prise en charge de la dépense pour la commune de Bagnères de Bigorre</p>
	<p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que pour les communes du département (sauf Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes et Tarbes), le géoréférencement des réseaux d'éclairage public rendu obligatoire par la loi anti-endommagement des réseaux de 2011 est pris en charge financièrement par le SDE65.</p> <p>La commune de Bagnères de Bigorre nous a transmis la compétence Eclairage Public uniquement sur le volet investissement. Elle assure par elle-même l'entretien et l'exploitation des réseaux.</p> <p>En conséquence, le Président propose que le SDE65 assure, dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, le géoréférencement des réseaux d'éclairage public de la commune de Bagnères de Bigorre, sans participation financière du SDE65, pour lui permettre de bénéficier de notre assistance technique et des marchés passés avec les géomètres prestataires.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document s'y rapportant pour réaliser, à la charge de la commune de Bagnères de Bigorre, le géo-référencement de ses réseaux EP.

Question diverse 1

Florence Army explique qu'il s'agit de la rétrocession du terrain à la ville de Tarbes, à régulariser par acte administratif. Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du SDE, cette parcelle a été cédée à la ville à des fins de voirie.

Le bureau est d'accord pour la procédure et une délibération valide sa décision.

DL 06-01-2019	Cession de la parcelle cadastrée B0 n° 322 à la commune de TARBES
	<p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre du projet d'aménagement du parking du SDE65, la parcelle cadastrée section BO n° 322 aménagée en voirie et permettant une sortie du SDE via la rue de la Verrerie doit être cédée, à l'euro symbolique, à la commune de Tarbes.</p> <p>Il propose aux membres du Bureau de régulariser cette situation foncière par acte administratif, afin de ne pas engager de frais supplémentaires.</p> <p>Ouï l'exposé du Président, le Bureau à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la cession de la parcelle cadastrée section BO numéro 322, sise à Tarbes, rue de la Verrerie, au profit de la commune de Tarbes, à l'euro symbolique. - Autorise le Président à recevoir les signatures de l'acte administratif à intervenir et à signer tout document en rapport avec ce dossier, - Autorise le 1^{er} Vice-Président ou en cas d'empêchement, le 2^{ème} Vice-Président à signer ledit acte de cession.

Question diverse 2

Cette question concerne la toiture de la salle des fêtes de Monfaucon qui accueille une unité photovoltaïque réalisée par le SDE.

La commune a engagé des frais pour renforcer au préalable cette toiture. Pour compenser ces frais, le Président propose qu'une participation soit versée à la commune de Monfaucon. Le bureau n'émet pas d'avis défavorable et une délibération est prise en ce sens.

DL 08-01-2019	Travaux de renforcement de la toiture de la salle des fêtes de Monfaucon accueillant une unité de production photovoltaïque : participation financière du SDE
	<p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet porté par le SDE65 de réalisation du générateur photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes de la commune de Monfaucon.</p> <p>Etant donné les frais préalablement engagés par la commune pour le renforcement de la structure nécessaire à la réalisation du projet, le Président propose au Bureau que le SDE verse une participation financière de 3 000 € à la commune de Monfaucon.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la proposition du Président. • Mandate le Président pour verser une participation de 3000 € relative aux travaux engagés par la commune de Monfaucon pour le renforcement de la structure nécessaire à la réalisation du projet porté par le SDE65.

Question diverse 3

Le calendrier des réunions de fin d'année est présenté. Mesdames Curbet et Vergès assisteront à la réunion des entreprises le lundi 28 janvier prochain.

La séance est levée à 20 h 15.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 01 01 2019 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz - sollicitation de nouvelles adhésions - autorisation de signer de nouveaux marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

DL 02 01 2019 – Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2019

DL 03 01 2019 – Décisions du Bureau relatives à l'arrêt des programmes d'Eclairage Public 2019

DL 04 01 2019 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

DL 05 01 2019 – Extension des locaux du SDE – modification du projet

DL 06 01 2019 – Cession de la parcelle cadastrée B0 n° 322 à la commune de TARBES

DL 08 01 2019 – Travaux de renforcement de la toiture de la salle des fêtes de Monfaucon accueillant une unité de production photovoltaïque : participation financière du SDE

DL 09 01 2019 – Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d'un véhicule décarboné (électrique, hydrogène ou équipé GNV)

DL 10 01 2019 – Géo référencement des réseaux d'éclairage public - Prise en charge de la dépense pour la commune de Lourde

DL 11 01 2019 – Géo référencement des réseaux d'éclairage public - Prise en charge de la dépense pour la commune de Bagnères

Les membres du Bureau

Le Président
Daniel FROSSARD